

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance extraordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 10 septembre 2024 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu – Mélissa Boucher-Caron– Katy Nadeau – Hélène Durette

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin – Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Intervention sur chemin Paradis non subventionné ;
4. Tarif location salle - Pickleball;
5. Garderie en milieu familial;
6. Dossier eau potable;
7. Période de questions portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour;
8. Levée de l'assemblée;

2024 – 121

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

INTERVENTION SUR CHEMIN PARADIS NON SUBVENTIONNÉ

2024 – 122

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
APPUYÉ par M Guy Thibault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité autorise des travaux sur le chemin Paradis, les employés installeront 15 à 20 voyages de gravier 0 à 2 ½ pouces et passeront avec la niveleuse pour le rendre praticable.

LOCATION DE LA SALLE AU REZ DE CHAUSSÉ DU BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL POUR LA PRATIQUE DU PICKLEBALL

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande pour la location de la salle au rez-de-chaussée de l'édifice multifonctionnel pour la pratique du pickleball;

2024 – 123

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal autorise la location de la salle au tarif de 22\$ pour 1h30 pour la pratique du pickleball avec un contrat de location.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h10, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire